



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



FIDAUDIT – Membre du réseau FIDUCIAL
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 La Défense cedex
France

Figeac Aéro S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'AUTORISATION
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES
EXISTANTES OU A EMETTRE**

*Assemblée Générale Mixte du 8 juillet 2016
(Quatorzième résolution)*



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



FIDUCIAL
AUDIT

FIDAUDIT - Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 La Défense cedex
France

Figeac Aéro S.A.

Siège social : Zone Industrielle de l'Aiguille
46100 Figeac

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 8 juillet 2016 – Quatorzième résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la société ou de son Groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 10 juin 2016

Paris La Défense, le 10 juin 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Marc LABORIE
Associé

FIDAUDIT
Membre du réseau Fiducial
Jean-Pierre BOUTARD
Associé